

M. Boisvert: L'honorable député admet-il qu'en 1951, la loi était nécessaire, avec les pouvoirs qu'elle confère?

M. Balcer: Nous en avons besoin à ce moment-là pour assurer notre défense, mais nous n'avons certainement pas besoin de pouvoirs aussi ridicules que ceux dont on réclame l'adoption dans les articles 28 et 30, sans compter qu'il y avait état d'urgence à ce moment-là.

M. Gauthier (Portneuf): Mais en 1951?

M. Pouliot: C'est la première fois que vous dites cela, vous ne l'avez pas dit avant.

M. Gauthier (Portneuf): Quel était l'état d'urgence à ce moment-là?

M. Boisvert: Puis-je poser une question...

M. Balcer: Faites votre discours.

M. Boisvert: ...une question supplémentaire?

M. Balcer: Faites votre discours; vous avez la parole.

M. Gauthier (Portneuf): Répondez donc.

M. Boisvert: Vous venez de dire qu'il y avait état d'urgence...

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre! il est temps, je crois que je signale à l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Boisvert) qu'il peut, s'il le juge à propos et si l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) l'y autorise, poser une question. Dans ce cas, lorsque la question aura été posée, l'honorable député de Nicolet-Yamaska devra reprendre son siège et l'honorable député de Trois-Rivières devra se lever s'il entend répondre à la question.

(Texte)

M. Pouliot: Il n'a pas sorti cela de sa tête, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

M. Boisvert: Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'honorable député s'il voudrait répondre à une autre question que celle que je lui ai déjà posée?

M. Balcer: Volontiers.

(Texte)

M. Boisvert: L'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) est-il au courant que, jeudi dernier, un officier supérieur du Corps d'aviation royal canadien aurait déclaré que la guerre est inévitable?

M. Balcer: J'ai cru voir cela dans les journaux.

M. Gauthier (Portneuf): Cela, c'est plus embêtant.

M. Balcer: C'était là votre question?

M. Gauthier (Portneuf): Ce n'est pas certain.

M. Boisvert: Très bien!

(Traduction)

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Je tiens à dire clairement dès le début, monsieur l'Orateur, que je ne me propose pas d'attaquer le ministre actuel ni de suggérer qu'on supprime certaines parties de cet amas de dispositions législatives qu'on nous a soumise. Tout comme l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness), j'estime qu'un principe est en jeu et je crois devoir exprimer mon avis.

Avant d'en venir là, cependant, je veux dire pourquoi je suis tout disposé à croire que le Gouvernement a raison de demander le maintien de ce ministère. Le premier ministre (M. St-Laurent), quand il a présenté la résolution le 10 mars, nous a exposé de bonnes raisons de prolonger l'existence de ce ministère. Je ne veux pas donner lecture de tout ce qu'il a dit mais je tiens à citer quelques passages de son discours afin de démontrer qu'il nous a donné suffisamment d'explications et de renseignements pour nous permettre, du moins, de nous prononcer en faveur du maintien de ce ministère. Il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 2009 du hansard du 10 mars 1955:

La modification envisagée vise à étendre la durée de ce ministère, afin qu'il puisse fonctionner dans des conditions plus permanentes. Nous estimons qu'un certain nombre de raisons nous justifient de recommander une telle modification en ce moment.

Les députés se rappelleront que nous avons établi le ministère de la Production de défense, le 1^{er} avril 1951, pour faire face à une situation critique amenée par la guerre de Corée. On ne pouvait dire à ce moment-là pendant combien de temps se ferait sentir le besoin d'approvisionnements fortement accrus aux fins de la défense militaire. Pour faire face à cette situation immédiate, le Gouvernement s'est lancé dans un programme de préparatifs de défense de trois ans, programme qu'on a trouvé nécessaire de prolonger par la suite, étant donné les circonstances qui continuaient à exister. L'organisme chargé d'obtenir les approvisionnements voulus pour l'exécution de cette tâche a été établi pour un court terme. Il s'est écoulé presque quatre ans depuis qu'a été institué le ministère de la Production de défense et il est maintenant évident que le caractère provisoire du ministère n'est ni en harmonie avec la perspective internationale, ni satisfaisant du point de vue administratif.

En ce qui a trait à la nécessité d'un ministère distinct dont relèvent la production et les approvisionnements nécessaires à notre pays aux fins militaires, la situation n'a pas changé. Notre programme de défense a passé son point maximum...

Ce sont des paroles significatives, je crois.

...du moins, nous espérons que ce point qui a été atteint se révélera le véritable point maximum qui ne sera jamais plus surpassé,—mais il reste à un niveau relativement élevé et il a une telle ampleur que nous sommes d'avis qu'il ne faudrait